

220C3057
FR0000038242-FS0897

14 août 2020

Déclaration de participation

LUMIBIRD
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 août 2020, l'Autorité des marchés financiers a été informée par la société par actions simplifiée Esira¹ (2 rue Paul Sabatier, 22 300 Lannion) de la fusion-absorption par la société Esira, de la société Eurodyne² intervenue le 9 août 2020, laquelle a entraîné la transmission universelle du patrimoine de la société Eurodyne, en ce compris 3 526 588 actions LUMIBIRD profit de la société Esira.

Au résultat de cette opération, la société Esira détient directement 11 667 290 actions LUMIBIRD représentant autant de droits de vote, soit 51,93% du capital et 51,23% des droits de vote de cette société³.

¹ Contrôlée par M. Marc Le Flohic.

² Contrôlée à 100% par la société Esira, elle-même contrôlée par M. Marc Le Flohic.

³ Sur la base d'un capital composé de 22 466 882 actions représentant 22 773 621 droits de vote (compte tenu de la perte de 1 569 099 droits de vote), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.